

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2024_189

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 septembre 2024, conformément à la loi.

OBJET :

Présents :

COMMISSION 1 -
MOBILITE -
AMENAGEMENT - ADS

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

PLUI

*PLU LANDAS - Retrait de
la délibération de
prescription de la
révision allégée*

Ont donné pouvoir :

Présents au vote de la
délibération :

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE
Christian DEVAUX, procuration à Patrick LEMAIRE
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Anne WAUQUIER

Titulaires et suppléants
présents : 41
Procurations : 7

Nombre de votants : 48

Absents excusés :

François-Hubert DESCAMPS, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 23 septembre 2024

Délibération CC_2024_189

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU LANDAS - Retrait de la délibération de prescription de la révision allégée

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 10/09/2024,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.153-31 à L.153-35 et R.153-12,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Landas, approuvé 7 mars 2013, modifié le 23 mai 2014, modifié le 4 juillet 2016 et modifié le 5 février 2024.

Vu la délibération du 25 septembre 2023 du Conseil Communautaire de Landas, prescrivant la révision allégée du PLU communal,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes Pèvèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu l'avis défavorable émis par la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) par courrier électronique, en date du 16 juillet 2024.

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 10 septembre 2024.

Dans le cadre de la consultation des Personne Publiques Associées (PPA), la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a émis un avis défavorable pour les motivations suivantes :

« Les membres relèvent une incohérence manifeste entre les conclusions de l'étude loi Barnier et les dispositions réglementaires fixées dans les pièces opposables du PLU qui ne permettent pas d'assurer le principe de constructibilité limitée du STECAL et la bonne insertion du projet dans son environnement. »

Dès lors, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le retrait de la délibération en date du 25 septembre 2023 ayant prescrit la révision allégée du PLU de LANDAS.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS) :

- ***D'approuver le retrait de la délibération CC_2023_196 en date du 25 septembre 2023 ayant prescrit la révision allégée du PLU de LANDAS.***
- ***De procéder au retrait de ladite délibération.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 059-200041960-20240926-CC_2024_189-DE



Signé électroniquement par : Luc F
Date de signature : 24/09/2024
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2024_189
Objet :	PLU LANDAS - Retrait de la délibération de prescription de la révision allégée
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20240926-CC_2024_189-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20240926-CC_2024_189-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2024_189.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_189-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	149.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Avis CDPENAF RA PLU Landas.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_189-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	836.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	26 septembre 2024 à 10h01min23s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	26 septembre 2024 à 10h26min24s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	26 septembre 2024 à 10h28min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 septembre 2024 à 10h28min15s	Transmis au MI

